



Reproche envers un salarié

Par **Blazero**, le **07/08/2019** à **16:46**

Bonsoir,

Peut-on reprocher à un salarié d'être trop souvent en arrêt maladie et (par conséquent) de traiter moins de dossiers que les autres, ce reproche oral ayant aussi débouché sur un refus d'augmentation ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **07/08/2019** à **20:32**

Bonjour

Concernant le refus d'augmentation de salaire, cela est plausible, mais en ce qui concerne les reproches, lisez ce dossier.

<https://www.juritravail.com/Actualite/maladies-non-professionnelles/Id/4716>

Par **P.M.**, le **07/08/2019** à **20:53**

Bonjour,

Un refus d'augmentation en raison de l'état de santé peut être discriminatoire mais tout est une question de preuve puisque cela a été indiqué oralement et "qu'à condition de ne pas mettre en oeuvre un dispositif d'évaluation qui n'a pas été préalablement porté à la connaissance des salariés, l'employeur tient de son pouvoir de direction né du contrat de travail le droit d'évaluer ses salariés ; que les résultats d'une telle évaluation peuvent constituer une justification objective des décisions de l'employeur dès lors qu'elle est fondée sur des motifs objectifs étrangers à toute discrimination prohibée" comme l'indique l'[Arrêt 08-43112 08-43242 08-43304 de la Cour de Cassation...](#)